

## REUNION PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2008

Présidence de Mme Josette MICHAUX, Présidente.

MM. FANIEL siège au bureau en qualité de secrétaire.

Mme la Greffière provinciale assiste à la réunion.

La réunion est ouverte à 15h10'.

Mme LA PRESIDENTE.- Je déclare la réunion de ce jour ouverte. Je vous remercie de bien vouloir prendre place.

Je vais passer la parole aux chefs de groupes pour savoir si il y a des excusés.

Monsieur BECKERS ?

M. BECKERS.- Nous sommes au complet, Madame la Présidente.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- Pour le groupe PS, M. GILLES et Marc FOCCROULE arriveront avec du retard, Madame la Présidente.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur DODRIMONT ?

M. DODRIMONT.- M. GABRIEL. M. SOBRY arrivera en retard.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- Mme CHRISTIANE, en retard et les autres arrivent mais ils sont bloqués dans le parking.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci. Comme MM. GABRIEL, SOBRY et FOCCROULE arriveront en retard, nous nous passerons du deuxième secrétaire.

**I.- Ordre du jour**

(Voir procès-verbal officiel)

**II.- Ordre du jour complémentaire**

(Voir procès-verbal officiel)

**III.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente**

Mme LA PRESIDENTE.- Point 1 de l'ordre du jour. Je donne la parole à M. le Deuxième Secrétaire pour la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 25 septembre 2008.

(M. FANIEL, Deuxième Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 25 septembre 2008).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Deuxième Secrétaire, comme d'habitude, l'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

**IV.- Communication de Mme la Présidente**

Mme LA PRESIDENTE.- Vous trouverez sur vos bancs un ordre du jour actualisé à la date du 21 octobre.

Vous trouverez également sur vos bancs un répertoire des services d'aide dans la Province de Liège ainsi que de la documentation émanant de la Maison du Social. Avant d'entamer nos réunions, je vous communique le schéma de nos travaux :

Ce mardi 21, après avoir abordé l'ensemble des dossiers et points complémentaires à l'exception des points complémentaires 11 et 12, nous ouvrirons la discussion sur le compte 2007 et les dossiers budgétaires 2009.

Le mercredi 22 octobre, sera consacré à l'examen du point complémentaire n°11 et à la poursuite de la discussion sur le compte 2007 et les dossiers budgétaires 2009.

Le jeudi 23 octobre, sera consacré, d'une part, aux réponses des députés provinciaux aux interventions qui ont eu lieu les 21 et 22 octobre et qui portent particulièrement sur des spécificités relevant de la compétence directe des députés provinciaux rapporteurs (action(s), projet(s) à venir etc.).

Le vendredi 24 octobre, sera consacré, quant à lui, d'abord à l'examen du point complémentaire n°12 , à la réponse du Collège

provincial quant aux interventions budgétaires et interventions des chefs de groupe et aux votes des dossiers compte 2007 et dossiers budgétaires 2009.

Je vous rappelle, par ailleurs, qu'après notre séance de ce jour, il y a une réunion conjointe des 4<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> commissions.

Je vous signale encore, qu'en raison d'une proposition de motion transmise par un membre de l'Assemblée et déposée sur vos bancs ce jour, les 8<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> commissions se réuniront, jeudi 23 octobre après notre réunion du Conseil.

#### **V.- Discussion et/ou vote des conclusions des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial**

##### **Document 08-09/005 : Budget provincial pour 2008 - 3<sup>ème</sup> série de modifications**

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 2 de l'ordre du jour : document 08-09/005. Ce document a été soumis à l'examen de la 7<sup>ème</sup> commission (finances et services provinciaux) en date du jeudi 9 octobre 2008. J'invite le rapporteur M. Jean-Claude JADOT à nous en faire connaître les conclusions.

M. JADOT, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, La 7<sup>ème</sup> commission s'est réunie le jeudi 9 octobre dernier afin d'examiner la 3<sup>ème</sup> série des modifications budgétaires relative au budget 2008 dont le détail est repris dans le document 089-09/005.

La première question porte sur les recettes des exercices antérieurs, un conseiller demandant comment ce calcul est effectué. Les services répondent qu'il s'agit en fait de chiffres qui nous sont transmis directement par le Ministère des Finances.

Le même conseiller constate que, comme chaque année, il y a énormément d'ajustements à réaliser dans les articles budgétaires qui concernent le remboursement des intérêts d'emprunts de l'exercice en cours. Les montants initiaux prévus dans le budget sont systématiquement revus à la baisse. Le confrère se demande s'il n'y a pas une réflexion à mener, ne devrait-on pas reporter notre session budgétaire d'un mois afin d'avoir des chiffres qui collent plus avec la réalité.

A cela, il est répondu que cet exercice est impossible : la date de l'élaboration des budgets est fixée par le code de la démocratie locale à savoir à fin octobre. Celui-ci doit également être approuvé par les pouvoirs de tutelle. Ce qui fait que, si

nous le votions plus tard, il serait impossible de le mettre en œuvre dès le 1<sup>er</sup> janvier.

Par ailleurs, la régularisation de tous ces articles budgétaires est essentiellement due à un mécanisme budgétaire. La circulaire de la Région wallonne exige une inscription de six mois d'intérêts pour les investissements prévus dans l'exercice. Cette technique engendre une surestimation de la charge de la dette, car les emprunts ne sont en général réalisés que dans la seconde partie de l'année. Cela demande donc systématiquement des ajustements budgétaires.

Autre question, en page 11 de la modification, on acte de grosses provisions et autres prélèvements. Un conseiller demande ce que cela représente. A cela, il est répondu qu'il convient d'être particulièrement prudent. En effet, si en 2008, il y a eu trois indexations, cela ne devrait pas se reproduire en 2009, mais il vaut mieux prendre ses précautions.

En outre, les marges budgétaires de 2009 sont fort limitées. Nous sommes devant de nombreuses inconnues, comme par exemple les dividendes Dexia ou le prix du baril du pétrole. La constitution de ces provisions devrait permettre de nous donner des marges budgétaires pour l'avenir.

En page 27, la modification prévoit une augmentation de l'article budgétaire qui concerne la prime à l'installation de chauffe-eau solaires. Il s'agit en fait d'un ajustement budgétaire en fonction des demandes reçues.

Autre question. Un conseiller souhaiterait connaître les montants et la liste des provisions constituée. Ce n'est que la deuxième année que cette technique est utilisée. Néanmoins, si l'on examine l'annexe 2 du projet du budget 2009, on constatera que ces provisions sont en fait des fonds de réserves qui apparaissent au passif du bilan final de 2007.

Notre commission a adopté ce rapport par 8 voix pour et 5 abstentions. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, M. POUSSART.

Qui est contre ? Le groupe CDH-CSP, le groupe Ecolo.

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 08-09/006 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2008 - 4<sup>ème</sup> série**

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 3 de l'ordre du jour : document 09-09/006. Ce document a été soumis à l'examen de la 7<sup>ème</sup> commission (finances et services provinciaux) en date du jeudi 9 octobre 2008. J'invite le rapporteur M. Jean-Claude JADOT à nous en faire connaître les conclusions.

M. JADOT, rapporteur (à la tribune).- Merci Mme la Présidente, ce rapport qui concerne les emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2008 - 4<sup>ème</sup> série n'a fait l'objet d'aucune remarque et a été adopté par 8 voix pour et 5 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe Ecolo, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 08-09/007 : Approbation des comptes de gestion pour l'année 2007 des fonds provenant de différents legs**

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 4 de l'ordre du jour : document 08-09/007. Ce document a été soumis à l'examen de la 7<sup>ème</sup> commission (finances et services provinciaux) en date du jeudi 9 octobre 2008. J'invite le rapporteur M. Karl-Heinz BRAUN à nous en faire connaître les conclusions.

M. Karl-Heinz BRAUN, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, Chers Collègues, le jeudi 9 octobre 2008, votre 7<sup>ème</sup> commission a examiné le document 08-09/007 relatif à

l'approbation des comptes de gestion 2007 des fonds provenant de toute une série de legs.

Etant donné que les fonds sont placés sur des comptes Dexia, la discussion s'est portée sur la crise financière. En effet, un membre s'inquiétait de la pérennité de ces fonds.

Stoïque comme toujours, le député rapporteur nous rassure en expliquant que les sommes ne sont pas investies dans des produits à risque mais placées sur des comptes à terme. Après quoi nous avons pu entendre un discours à propos de la confiance qu'il faut apporter au système bancaire, qu'il ne faut surtout pas retirer son argent maintenant et que la province n'ajouterait pas à l'hystérie ambiante.

Rassurés par ces propos de vrai homme d'état, votre commission a procédé au vote qui s'est soldé par 7 voix pour et 5 abstentions. Merci.

Mme la PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe Ecolo, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le conseil adopte lesdites résolutions.

**Document 08-09/008 : Modifications à apporter au cadre du personnel de certains établissements et services provinciaux aux statuts administratif et pécuniaire du personnel non enseignant, (concerne le nouveau cadre du secteur Musées - Expositions)**

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 5 de l'ordre du jour : document 08-09/008. Ce document a été soumis à l'examen de la 7<sup>ème</sup> commission (finances et services provinciaux) en date du jeudi 9 octobre 2008. J'invite le rapporteur M. DEFAYS à nous en faire connaître les conclusions.

M. DEFAYS, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, Madame, Messieurs les Députés

provinciaux, Madame la Greffière, votre commission s'est donc réunie pour examiner le point 08-09/008 concernant la modification à apporter au cadre du personnel de certains établissements provinciaux aux statuts administratif et pécuniaire du personnel non enseignant. Après une présentation du dossier par le Président, il est posé une question concernant l'évaluation, l'impact budgétaire de l'adoption d'un tel projet et si on a analysé les coûts financiers à injecter dans les prévisions budgétaires.

Le Député répond que cette estimation tourne autour de 400 à 500 mille euros.

Deuxième question demande un commissaire, si le protocole a été signé par les organisations syndicales, demande à le recevoir. Ce qui lui est donné comme satisfaction, il regrette de devoir le demander. Ce document pourrait être éventuellement joint au dossier lorsqu'on le fait parvenir au Conseil.

Sur base de quoi, votre septième commission vous propose par 8 voix pour et 5 abstentions d'adopter le projet de résolution annexé au rapport du collègue provincial. Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe Ecolo, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 08-09/009 : Services provinciaux : Marché de fourniture - Mode de passation et conditions de marché pour l'acquisition d'un minibus 8 + 1 destiné à Lierneux, d'un minibus 8 + 1 destiné au Service des Sports ainsi qu'un minibus 20 + 1 destiné au département formation (Ecopol)**

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 6 de l'ordre du jour : document 08-09/009. Ce document a été soumis à l'examen de la septième commission (finances et services provinciaux) en date du jeudi 9

octobre 2008. J'invite le rapporteur M. Claude KLENKENBERG à nous en faire connaître les conclusions.

M. KLENKENBERG, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, le rapport fut vite fait puisque la seule question, c'est un membre de notre commission qui s'est inquiété de savoir si il n'y avait pas d'autres normes gouvernementales que les normes Euro4 pour les véhicules lourds. Il lui est répondu qu'il n'existe malheureusement pas d'autres normes.

C'est donc par 8 voix pour et 5 abstentions que nous avons adopté le projet de résolution. Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. KLENKENBERG. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Monsieur BECKERS.

M. BECKERS (à la tribune).- Merci Mme la Présidente, Chers Collègues, je souhaiterais apporter un petit complément d'informations par rapport à ce que mon collègue vient de donner comme rapport puisque j'ai posé la question.

En fait, je m'étais préoccupé à la fois des normes bien sûr mais à la fois aussi du fait que dans le document il était simplement stipulé qu'on permettait de proposer un filtre à particule pour ce type de véhicule et que j'estimais, vu l'avantage environnemental, qu'il pouvait apporter, il fallait le demander clairement. La discussion a donc aussi porté là-dessus et c'est donc la raison pour laquelle nous ne sommes pas d'accord justement sur la façon dont le document a été rédigé et on estime qu'il faut que tout constructeur, soit il l'a d'origine, soit il peut l'installer sur son véhicule, si nécessaire. Donc, on pense que ce serait quelque chose qui aurait pu se trouver dans le document. Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller. Plus d'intervenants ? M. le Député, je vous en prie.

M. Christophe LACROIX, Député provincial (de son banc).- Merci Madame la Présidente, mes Chers Collègues, pour être bien précis, il a été répondu sur la base des questions qui vient d'être reprécisé par le groupe Ecolo. Pour l'acquisition de véhicules, tout a été mis en œuvre et le cahier des charges était en ordre. Tout a été détaillé en commission.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député. Qui souhaite intervenir ? Mme RUIZ.

Mme RUIZ (à la tribune).- Merci Mme la Présidente. Simplement, en complément à ce qui vient d'être dit et complété par les informations données par M. le Député. Sur le document 08-09/009, il est stipulé clairement en l'occurrence « le cahier

des charges se limite à exiger le respect de la norme Euro4 et permet aux soumissionnaires de proposer un véhicule équipé d'un pot à particule ». Il est bien marqué « il permet » donc il ne s'agit pas d'une contrainte imposée par le cahier des charges. Ce qui, à mon sens d'ailleurs, fausse complètement le marché.

Mme LA PRESIDENTE.- Nous en restons là. Plus personne n'intervient ? Nous passons alors au vote.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ? Le groupe Ecolo.

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 08-09/010 : Services provinciaux : Marché de fourniture - Mode de passation et conditions de marché pour l'acquisition d'un camion d'un poids total au sol de maximum 11.990 kgs et d'une charge utile +/- 6 tonnes destiné au Complexe provincial des Hauts-Sarts**

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 7 de l'ordre du jour : document 08-09/010. Ce document a été soumis à l'examen de la septième commission (Finances et Services provinciaux) en date du jeudi 9 octobre 2008. J'invite le rapporteur, M. Claude KLENKENBERG, à nous en faire connaître les conclusions.

M. KLENKENBERG, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, afin d'éviter d'ouvrir le même débat. Je vais vous dire que je ne vais pas répéter ce que je viens de vous dire il y a quelques secondes. Il y a eu les mêmes interventions de chacun des membres et toujours par 8 voix pour et 5 abstentions, nous vous proposons d'adopter le projet de résolution. Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Monsieur BECKERS.

M. BECKERS (à la tribune).- Très bon rapport de mon collègue Claude KLENKENBERG. Pour prolonger un peu la discussion que nous venons d'avoir, effectivement, c'est moi-même qui ait évoqué la Green propulsion et dont je pense que ces gens là font du bon travail. C'est évident. Donc, c'est très bien que vous travaillez avec eux, c'est une bonne chose. N'empêche que si ils ne vous proposent pas d'intégrer ce genre de clause, nous estimons nous

que c'est un plus incontestable et donc qu'il devrait s'y trouver dedans. Ce n'est pas du tout la même chose de permettre ou de contraindre dans un cahier des charges à le faire. Pourquoi est-ce que ma collègue dit maintenant que c'est un problème de concurrent. C'est évidemment que les gens qui vont faire l'effort de proposer un véhicule plus propre en proposant un filtre à particule, risquent d'être désavantagés par rapport aux autres qui ne l'auront pas proposé. C'est cela le problème.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. BECKERS. Oui, M. le Député.

M. Christophe LACROIX, Député provincial (de son banc).- Je voulais juste préciser qu'il s'agit d'une variante du marché et que par conséquent les offres se feront par critères de prix et également de critères écologiques. Nous reformulerons une demande de consultante de la société Green Propulsion.

Mme LA PRESIDENTE.- Plus personne ne veut intervenir. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ? Le groupe Ecolo.

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 08-09/011 : Assainissement du compte de gestion du Centre Hospitalier l'Accueil à Lierneux**

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 8 de l'ordre du jour : document 08-09/011. Je vous rappelle que ce document a été retiré de l'ordre du jour des réunions d'octobre.

**Document 08-09/012 : Examen de la gestion des droits constatés non recouverts en matière non fiscale - Avis de la Cour des Comptes**

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 9 de l'ordre du jour : document 08-09/012. Ce document a été soumis à l'examen de la septième commission (Finances et Services provinciaux) en date du jeudi 9

octobre 2008. J'invite le rapporteur M. Roger SOBRY à nous en faire connaître les conclusions.

M. SOBRY, rapporteur (à la tribune).- La 7<sup>ème</sup> commission s'est réunie ce jeudi 9 octobre et vous propose de prendre connaissance de l'examen réalisé par la Cour des comptes sur la gestion des droits constatés non recouverts en matière non fiscale.

Un commissaire relève que la Cour fait remarquer en page 9 que les instructions émises par la province ne s'appliquent qu'au recouvrement des créances à charges des débiteurs privés et qu'aucune procédure particulière n'a été définie en ce qui concerne les débiteurs du secteur public.

Le Collège provincial dans son mémoire en réponse a signalé que, pour le secteur public, les mêmes règles sont appliquées jusqu'au stade du huissier en se réservant le droit d'apprécier les situations particulières. Le commissaire trouve la réponse un peu « courte ».

Le Receveur provincial précise que les débiteurs publics par rapport aux services provinciaux sont essentiellement des communes, principalement dans le cadre de services prestés par le STP, et qu'il voyait mal la Province adresser des recommandés et engager des procédures de recouvrement par huissier ou avocat envers les communes. Le problème qui se pose de manière récurrente est le report d'un projet en raison du programme triennal approuvé. Dans le cadre de la collaboration entre le service technique provincial et les communes, il ne paraît pas opportun d'engager des procédures de récupération « guerrières ».

En page 14, le même commissaire relève qu'une concordance n'a pu être établie entre les droits constatés non recouverts relevant de la responsabilité du Receveur provincial et la liste ventilée par type de débiteurs (SPF Finances - Communauté française - région wallonne - Ville de Liège - CRAC, ...). Le Receveur provincial répond que l'on ne parle pas toujours des mêmes choses en matière de récupérations et qu'il convient notamment de séparer les comptes dépendant directement de la recette provinciale de ceux qui relèvent des receveurs spéciaux. La concordance a été établie mais quelques petites discordances subsistent sans que celles-ci aient une influence sur le résultat global.

En page 19, le même commissaire note encore que le principal débiteur de la province en matière de charges salariales, à savoir le CEFAL ne fait pas l'objet de mesures contraignantes pour des charges qui remontent à l'année 2000. Il est répondu qu'une nouvelle cellule a été mise en place pour vérifier la relation entre cette asbl et la Province de Liège.

Un autre commissaire appuie l'intervention précédente. Il fait aussi remarquer que le rapport vise les écritures 2005 et

que la Cour sera attentive lors de l'examen des comptes 2007 à la vérification de l'application des procédures en matière de droits constatés non apurés. Il demande où l'on en est en matière d'uniformisation des méthodes de travail des ordonnateurs de recettes et des receveurs spéciaux notamment en recourant au logiciel SAP.

Il est répondu qu'auparavant les receveurs spéciaux travaillaient sur tableur. Progressivement, ils évoluent tous partiellement ou totalement vers SAP mais le problème n'est pas simple. En effet, ce logiciel sophistiqué n'est vraiment exploité à 100% que par les agents qui l'utilisent de façon régulière. C'est évidemment loin d'être le cas des receveurs spéciaux. Il n'empêche que le présent rapport définit clairement une responsabilité des receveurs spéciaux vis-à-vis de la Cour des comptes.

Le député rapporteur conclut en disant que les mesures adéquates ont été prises par le pouvoir provincial et qu'elles devraient porter leurs fruits dès le compte 2007. Il s'agit ici d'une prise de connaissance.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. SOBRY. Le Conseil a donc pris connaissance du dossier.

**Document 08-09/013 : Services provinciaux : Marché de travaux - Mode de passation et conditions de marché pour le renouvellement de la toiture du bâtiment 2, d'isolation thermique et éclairage naturel à l'Institut provincial d'Enseignement Agronomique de la Reid - Adjudication publique**

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 10 de l'ordre du jour : document 08-09/013. Ce document a été soumis à l'examen de la 8<sup>ème</sup> commission (Travaux) en date du mardi 14 octobre 2008. J'invite le rapporteur M. Michel LEMMENS à nous en faire connaître les conclusions.

M. LEMMENS, rapporteur (à la tribune).- Merci Mme la Présidente, notre huitième commission s'est réunie ce mardi 14 octobre pour examiner le principe du renouvellement de la toiture du bâtiment 2, d'isolation thermique et d'éclairage naturel.

La Directrice du Service a précisé que l'épaisseur de l'isolation serait de 18 cm et que, par ailleurs, le coefficient thermique serait supérieur aux normes Urebat. Le taux de

subsidiation sera de 60%. Il n'y a pas de question. La Commission a approuvé le point par 9 pour et 6 abstentions. Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe Ecolo, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 08-09/014 : Retrait de la Province de Liège de l'ASBL « Profruit »**

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point complémentaire n°1 : document 08-09/014. Ce document a été soumis à l'examen de la 2<sup>ème</sup> commission (Agriculture) en date du lundi 13 octobre 2008. J'invite le rapporteur Mme Janine WATHELET-FLAMAND à nous en faire connaître les conclusions.

Mme WATHELET-FLAMAND, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, Chers Collègues, la commission Agriculture a analysé la proposition du retrait de la Province de l'ASBL « PROFRUIT » - document 08-09/014.

Il existe en Province de Liège trois centres d'encadrement « pilotes » pour le secteur « pommes » qui sont d'ailleurs reconnus par la Région wallonne. La Province souhaite adopter la même position vis-à-vis de ces trois centres. Elle souhaite une position de neutralité.

Dans ce but, il est proposé que la Province retire son représentant au Conseil d'Administration de « PROFRUIT ». Cela ne changerait en rien l'attribution des subsides que reçoit cette ASBL. Un commissaire remarque qu'un des centres n'obtient pas de subside provincial. Il lui est répondu que ce Centre n'a pas rentré les documents attendus. Si le Centre régularise la situation, le subside de 25.000 Euros serait partagé entre les trois Centres plutôt qu'entre deux actuellement.

Une autre question est posée quant à la durée de vie de ces centres dits « pilotes », car qui dit « pilote » dit limité dans le temps. Qu'en est-il de la durée de ces centres ?

Il est répondu que la Province ne décide pas seule mais avec la Région wallonne. La Commission a approuvé la proposition par 10 voix pour et 5 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Mme la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe Ecolo, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 08-09/015 : Services provinciaux : Marché de travaux - Mode de passation et conditions de marché pour les travaux de remplacement des colonnes pendulaires de la façade avant de la Fédération du Tourisme**

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point complémentaire n°2 : document 08-09/015. Ce document a été soumis à l'examen de la huitième commission (Travaux) en date du mardi 14 octobre 2008. J'invite

le rapporteur M. Serge ERNST à nous en faire connaître les conclusions.

M. ERNST, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, Chers Collègues, la huitième commission devait se prononcer sur le mode de passation et conditions de marché pour les travaux de remplacement des colonnes pendulaires de la façade avant du bâtiment de la Fédération du Tourisme.

Le montant estimatif des travaux est de 102.162,72 Euros TVA comprise.

La seule remarque a été actée concernant la forme du libellé de la décision. Cette remarque a été intégrée.

En conséquence, la commission vous propose d'approuver ce marché de travaux par 9 voix pour et 6 abstentions. Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe Ecolo, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 08-09/016 : Services provinciaux : Marché de travaux - Mode de passation et conditions de marché pour les travaux de rénovation de la chaufferie du pavillon « Les Sapins » au C.H.S. « L'Accueil » à Lierneux**

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point complémentaire n°3 : document 08-09/016. Ce document a été soumis à l'examen de la huitième commission (travaux) en date du mardi 14 octobre 2008. J'invite le rapporteur M. Balduin LUX à nous en faire connaître les conclusions.

M. LUX, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, Chers Collègues, le 14 octobre 2008, la huitième commission s'est réunie pour débattre sur le document 08-09/016 concernant des travaux de rénovation « les sapins et l'Accueil » à Lierneux.

Ses travaux consistent au remplacement de 3 vétustes chaudières de 1973 dont 2 de 200 kw et une de 50 kw par 2 chaudières modernes de 120 et 150 kw dont une en régime de condensation. Egalement seront remplacées la régulation et les ballons sanitaires par 2 boilers en acier inoxydable fortement isolés et d'une capacité de 500 litres chacune. L'estimation des travaux est de +/- 79.600 Euros TVA comprise par voie de soumission. Suite à une question d'un conseiller, on ne prévoit pas de panneaux solaires vu la mauvaise orientation des toits.

L'amélioration du rendement annuel est estimée à 25%. Soit une économie de +/- 14.000 litres de mazout ce qui représente un gain moyen de 10.000 Euros par an pour le budget provincial.

Je vous conseiller donc chaudement de voter pour ce point de l'ordre du jour. Le résultat du vote de la commission est le suivant : 9 pour et 6 abstentions. Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe Ecolo, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le conseil adopte ladite résolution.

**Document 08-09/018 : Services provinciaux : Marché de travaux - Mode de passation et conditions de marché pour les travaux de rénovation de la production d'eau chaude sanitaire à la Haute Ecole de la Province de Liège**

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point complémentaire n°4 : document 08-09/018. Ce document a été soumis à l'examen de la huitième commission (Travaux) en date du mardi 14 octobre 2008. J'invite le rapporteur M. Karl-Heinz BRAUN à nous faire connaître les conclusions.

M. Karl-Heinz BRAUN, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, Chers Collègues, le mardi 14 octobre 2008, votre huitième commission a examiné le document 08-09/018 relatif à un marché de travaux concernant la Haute Ecole et plus particulièrement le site du Barbou.

Il s'agit de remplacer une installation vétuste de production d'eau chaude par un système à haut rendement avec préchauffage à capteurs solaires. Le dimensionnement tient compte du fait que l'école est fermée en été.

Un membre de la commission remarque que le taux de TVA est de 11,25 %. Il nous est répondu que les travaux concernent aussi bien l'internat qui est soumis à un taux réduit de 6% que l'école pour laquelle il faut appliquer un taux de 21%. Le taux de TVA apparent de 11,25% pour le projet global n'est donc que le résultat de la pondération par 65% et 35% des deux parties du projet.

Un membre pose la question de la capacité totale de l'installation. Le directeur nous répond que trois boilers de 500 l chacun sont prévus.

Aucune autre question n'ayant été posée, aucune autre remarque n'ayant été faite, votre commission a procédé au vote qui s'est soldé par 10 pour et 6 abstentions. Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la huitième commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe Ecolo, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 08-09/019 : Services provinciaux : Marché de travaux - Mode de passation et conditions de marché pour les travaux d'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'Administration Centrale provinciale**

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point complémentaire n°5 : document 08-09/019. Ce document a été soumis à l'examen de la huitième commission (Travaux) en date du mardi 14 octobre 2008. J'invite le rapporteur Mme Valérie JADOT à nous en faire connaître les conclusions.

Mme JADOT, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Notre huitième commission s'est réunie ce mardi 14 octobre 2008 à 17h concernant ce point.

Il s'agit du placement de panneaux photovoltaïques sur une face de la toiture de l'Administration Centrale Provinciale représentant 80m2 de panneaux.

Le dossier est subventionnable à la Région Wallonne. Une simulation de l'installation permet d'estimer la production annuelle de 7,1 mwh d'électricité. Il faut évidemment essayer

d'en faire une vitrine puisqu'il se trouve en Centre ville et donc un dispositif de visualisation est prévu.

Au terme de cette présentation, un commissaire demande pourquoi est-ce la SPE-Luminus qui s'engage à racheter chaque certificat vert ? Il lui est répondu qu'il s'agit du réseau Marché d'Energie.

Un autre commissaire demande si 15.000 €/pickw est raisonnable sachant que le prix habituel est de 6.000 € ? Il lui est répondu qu'il s'agit d'une structure importante. C'est-à-dire 2/3 de panneaux et 1/3 de structure y compris l'équipement de sécurité puisqu'il s'agit d'une toiture en pente.

Le bâtiment se situe en ville et non à la campagne où là il aurait été possible de les mettre à même le sol. Dès lors, nous vous proposons d'adopter le projet de résolution par 10 voix pour et 6 abstentions. Merci de votre attention.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Mme la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? M. BRAUN.

M. BRAUN (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Renseignements pris, ma conclusion reste la même. Le prix au pickw a mon avis est beaucoup trop élevé mais néanmoins Ecolo va soutenir le projet, pour que nous ne pouvons pas être contre photovoltaïques, c'est clair. Mais on va suivre le projet, on va suivre le dossier pour se rendre compte à la fin si nos prévisions étaient les bonnes ou si on a eu tort de faire cette remarque. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. BRAUN. Monsieur PIRE ?

M. Georges PIRE, Député provincial (de son banc).- Je ris parce que le débat a été fait en commission. Nous sommes en milieu urbain et il est vrai que l'on a fait une estimation qui correspond quand même à la réalité.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Député. Plus personne ne veut intervenir. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe Ecolo, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 08-09/020 : Mise en non-valeurs de créances fiscales**

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point complémentaire n°6 : document 08-09/020. Ce document a été soumis à l'examen de la septième commission (Finances et Services provinciaux) en date du lundi 20 octobre 2008. J'invite le rapporteur Mme Isabelle FRESON à nous en faire connaître les conclusions.

Mme FRESON, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Aucune question n'ayant été posée à cette commission, c'est par 10 voix pour et 4 abstentions que la commission vous propose d'adopter ce document. Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Mme la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe Ecolo, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 08-09/021 : Participation de la Province de Liège à la fondation privée en cours de formation « Fondation pour la recherche en matière de traitement assisté par diacétylmorphine », en abrégé « Fondation TADAM ».**

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point complémentaire n°7 : document 08-09/021. Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième commission (Famille et Enfance, Logement et Affaires sociales) en date du mercredi 15 octobre 2008. J'invite le rapporteur Mme Valérie BURLET à nous en faire connaître les conclusions.

Mme BURLET, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente, Chers Collègues, votre cinquième commission réunie ce 15 octobre 2008 a examiné le point 08-09/021 relatif à la participation de la Province de Liège à la Fondation privée pour la recherche en matière de traitement assisté par diacétylmorphine, en abrégé TADAM.

Après avoir rappelé l'origine du projet et les partenaires (dont l'université de Liège), Mme le Député signale que la Ville de Liège a créé la Fondation TADAM et a demandé officiellement à la Province d'en faire partie, en échange de quoi la Ville s'est engagée à diffuser le message du Point Cannabis.

La représentation de la Province sera assurée par Monsieur le Député provincial - Président André GILLES ainsi que par Madame Josette MICHAUX pour le groupe PS et le Docteur MAASSEN pour le groupe MR.

Madame le Député termine en précisant que les points cannabis ne seront jamais des centres de délivrance qui sont des centres médicaux alors que les points cannabis sont les lieux d'information.

Un commissaire demande pourquoi il est dit que « la Province de Liège est un partenaire incontournable dans la mesure où l'action de la Fondation se circonscrit à l'arrondissement judiciaire de Liège ». Mme le Député répond que c'est parce que le projet est communal. Le Directeur complète en disant que la

Ville de Liège n'est pas l'arrondissement judiciaire et n'a pas autorité sur ce territoire.

Un commissaire demande si les dons qui seront fait à la Fondation seront déductibles. Mme le Député ne sait pas répondre s'agissant d'une fondation communale mais elle y sera attentive quand la Province y sera.

En conclusion, la commission s'est prononcée pour la participation de la Fondation TADAM par 11 voix pour et 5 abstentions. Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Mme la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? M. BECKERS.

M. BECKERS (à la tribune).- Il me semblait en ayant consulté ce dossier qu'il y avait, effectivement, deux représentants de la Province et pas trois. Il y avait un représentant du groupe socialiste et 1 représentant du groupe MR, c'est juste.

M. DRION (de son banc).- je ne comprends rien à cette intervention.

M. BECKERS (à la tribune).- Bon, le rapport faisait état de trois représentants de la Province, ils viennent d'être cités. Le Député-Président, quelqu'un du groupe socialiste, etc.

En réalité, dans le document, il est fait état de deux représentants de la Province. Donc, je précise. On doit appliquer la clé d'hondt d'après ce que j'ai pu voir. Mais donc, c'est bien deux représentants et pas trois représentants, c'était cela le souhait de clarification. Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Voilà, M. BECKERS, je pense que tout le monde a ses apaisements. Plus personne n'intervient ? Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSC, le groupe Ecolo, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 08-09/022 : Services provinciaux - Marché de travaux - Mode de passation et conditions de marché pour les travaux de restauration - 2<sup>ème</sup> phase - dans le Parc du Château de Jehay**

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point complémentaire n°8 : document 08-09/022. Ce document a été soumis à l'examen de la huitième commission (Travaux) en date du mardi 14 octobre 2008. J'invite le rapporteur Mme Janine WATHELET-FLAMAND à nous en faire connaître les conclusions.

Mme WATHELET-FLAMAND, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente, le document 08-09/022 a été analysé par la huitième commission. La Direction du Service des Travaux a rappelé que puisque le site était classé, la restauration des murs d'enceinte du château se ferait sans subventions. Aucune remarque n'a été formulée.

La Commission a approuvé la proposition par 10 voix pour et 6 abstentions. Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Mme la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe Ecolo, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? M. POUSSART.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 08-09/023 : Services provinciaux : Marché de travaux - Mode de passation et conditions de marché pour le renouvellement de la toiture du bâtiment 7 et isolation thermique - 1<sup>ère</sup> phase à l'Institut provincial de promotion sociale de Verviers (orientation technique) - Adjudication publique**

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point complémentaire n°9 : document 08-09/023. Ce document a été soumis à l'examen de la huitième commission (travaux) en date du mardi 14 octobre 2008. J'invite le rapporteur M. Jean-Luc NIX à nous en faire connaître les conclusions.

M. NIX, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Votre huitième commission s'est réunie le mardi 14 octobre pour traiter le document 08-09/023.

Deux questions sont posées par les membres de la commission. Le pourcentage espéré de subside dans ce dossier. Il est répondu 60% du fond uréba.

Un membre demande également si la problématique de la condensation a été pris en considération. Il lui est répondu que des mesures ont été prises.

C'est par 10 voix pour et 6 abstentions que le projet de résolution a été adopté. Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe Ecolo, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 08-09/017 : Question écrite d'un membre du Conseil provincial relative à la formation en langue allemande donnant accès au grade d'adjudant au sein des services d'incendie**

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point complémentaire n°10 : document 08-09/017. J'invite l'auteur de cette question M. Heinz KEUL à la tribune ou bien, vous avez donné les questions et cela suffit. C'est très bien. Donc, je donne maintenant la parole à Monsieur le Député-Président pour la réponse.

M. André GILLES, Député provincial-Président (à la tribune).Merci Madame la Présidente, Madame la Greffière, Chers Collègues, vous n'êtes pas sans savoir que l'organisation de la formation du brevet d'adjudant en langue allemande préoccupe le Collège provincial depuis longtemps.

Le Collège provincial en sa séance du 26 avril 2007, faisait la synthèse de la problématique de l'organisation des formations et de la traduction des manuels de cours en langue allemande.

C'est ainsi qu'à cette période, le Collège provincial décida d'adresser une lettre à Monsieur le Ministre de l'Intérieur pour l'informer de la problématique spécifique de la formation des agents des services d'incendie germanophones. Par sa réponse en date du 20 septembre 2007, le Ministre confirmait bien la responsabilité de son département dans la traduction des manuels de cours et son intention de confier le travail à une société de traduction. Il fixait sa priorité à la traduction des manuels de cours d'adjudant et de conduites souterraines.

Force est de constater qu'à ce jour, l'Ecole du Feu n'a toujours pas reçu officiellement les manuels de cours du brevet d'adjudant en langue allemande du Ministère de l'Intérieur.

Espérons qu'il faut voir dans ce manquement - sur lequel d'ailleurs Mme JADIN, Députée fédérale, a interrogé le Ministre de l'Intérieur - davantage un dysfonctionnement regrettable qu'une coupable et consciente négligence vis-à-vis d'une Communauté qui mérite de disposer des meilleurs outils pour la formation du personnel de ses services d'incendie germanophones.

Une mauvaise version provisoire de la traduction des manuels de cours néerlandophones en allemand nous a été transmise le 25 septembre 2008 par un officier du service d'incendie de St Vith auquel le Ministère de l'Intérieur a demandé une relecture. La simple lecture des tables des matières montre des divergences importantes quant aux objectifs poursuivis.

Malgré l'absence officielle de cette traduction, comme prévu par une décision du Collège provincial du 21 août 2008 fixant le programme de formation pour l'année 2009, la direction de l'Ecole du Feu a bel et bien programmé l'organisation de la formation du brevet d'adjudant en langue allemande à partir du 14 février 2009.

L'Ecole du Feu, avec l'accord et le soutien des officiers germanophones, a décidé de mettre à profit les trois derniers mois de 2008 pour d'une part évaluer et réaliser la convergence des contenus des manuels ainsi traduits (du néerlandais vers l'allemand) et d'autre part convertir en allemand les présentations multimédia des cours francophones.

Je tiens à vous rassurer, Cher Collègue, notre objectif est bien d'organiser une formation du brevet d'adjudant germanophone de qualité équivalente à celle proposée aux candidats adjudants francophones, tant sur le plan théorique que pratique.

Un sondage vient d'ailleurs d'être envoyé aux officiers - chefs des services d'incendie germanophones - afin de déterminer le nombre exact de candidats à former et de proposer au Collège provincial le dossier d'agrément de cette formation.

En conclusion, il est bon de rappeler ici que l'Ecole du Feu de la Province de Liège ne s'est jamais opposée à l'organisation de la formation du brevet d'adjudant et elle n'a pas cessé d'agir

auprès du Ministère de l'Intérieur pour obtenir les traductions promises. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député-Président. Vous avez votre réponse, M. le Conseiller. Oui, ça va très bien.

**Document 08-09/024 : Services provinciaux : Patrimoine - Acquisition d'un complexe destiné à la pratique du tennis**

(Voir rapport).

**Document 08-09/025 : Proposition de motion d'un membre du Conseil provincial relative à la liaison Cerexhe-Heuseux-Beaufays**

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point complémentaire n°11 : document 08-09/024 et point complémentaire n°12 : document 08-09/025. Le point n°11 sera soumis à l'examen de la réunion conjointe de la quatrième commission et de la huitième commission en date du jeudi 24 octobre 2008 tandis que le point n°12 sera soumis à l'examen de la réunion conjointe de la huitième commission et de la neuvième commission en date de ce mardi 21 octobre après la séance du Conseil provincial.

**Document 08-09/001 : Arrêt des comptes relatifs à l'exercice 2007**

(Voir rapport).

**Document 08-09/002 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2009**

(Voir rapport).

**Document 08-09/003 : Projet de budget des recettes et dépenses provinciales pour l'année 2009**

(Voir rapport).

**Document 08-09/004 : 1<sup>ère</sup> série d'emprunts de couverture des dépenses extraordinaires 2009**

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 11, 12, 13 et 14 de l'ordre du jour ont été regroupés, il s'agit des documents 08-09/001, 08-09/002, 08-09/003, 08-09/004. Ces documents ont été soumis à l'examen de la septième commission (Finances et Services provinciaux) en date du lundi 20 octobre 2008.

J'invite les rapporteurs respectifs à nous en faire connaître les conclusions.

Pour le document 08-09/001, il s'agit de M. DEFAYS.

M. DEFAYS, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente, Chers Collègues, votre septième commission a donc examiné hier en fin d'après-midi le compte 2007.

Plusieurs questions furent posées par les commissaires. Tout d'abord :

1. Une remarque générale concernant l'unicité des numéros d'articles - on retrouve plusieurs fois le même numéro d'article à des endroits différents - pourrait-on les différencier et donner des n° d'ordre ?

Il est répondu à cela que plutôt d'allonger l'article budgétaire de 5 chiffres supplémentaires correspondant au centre de coût, il a été estimé plus lisible de nommer expressément le service concerné . Par exemple : 771/620000 sous les titres « Château de Jehay » et « Fonds d'histoire du mouvement wallon » plutôt que 771/77200/620000 et 771/77500/620000 respectivement.

2. La colonne de fonds reprend deux années. Un commissaire s'interroge sur cette appellation.

En fait, la colonne fonds reprend deux années pour les recettes et les dépenses d'exercices antérieurs. La première année correspond à l'exercice comptable en cours et la seconde est l'année à laquelle la recette ou la dépense se rapporte du point de vue budgétaire.

3. A la page 4 du compte, recettes imprévues et accidentelles : 4.207.385,15 €. Le commissaire demande quelques explications à ce sujet ?

Il lui est répondu qu'il s'agit essentiellement de régularisations ONSS suite à notre affiliation à l'ONSS depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007 (remboursement de sommes trop versées).

4. A la page 15 : remboursements frais projets SPI+ : crédit 65.300 et droits constatés 707.218,04 €. Un commissaire demande aussi des explications.

Il lui est répondu qu'il s'agit de projets de travaux réalisés par le service technique et facturés à la SPI+ pour des travaux s'échelonnant sur plusieurs années.

5. A la page 18, minerval : crédit 660.000 - droits constatés 1.781.635,28 €. Aussi, on désire des explications.

Les droits constatés englobent l'ensemble des droits d'inscription perçus, y compris les montants qui seront remboursés. L'estimation budgétaire, quant à elle, portait sur le solde net entre droits perçus et droits remboursés. A partir du budget 2009, l'estimation budgétaire a été adaptée en conséquence.

6. A la page 79 : non-valeurs : allocation néant - engagement 838.963,58 € - totaux d'impôts : allocation 475.000 - engagement 1.309.177,76. Comment est-il permis d'engager plus que ce qui est prévu au budget.

Il est répondu que les non-valeurs sont, par nature, imprévisibles. Après avoir retenu l'option de les intégrer budgétairement via le compte budgétaire, les crédits 2008 ont été adaptés afin de pouvoir imputer lesdites non-valeurs.

7. En annexe du compte annuel 2007 A.280 : participations actions et parts : régularisation suivant inventaire - 18.132.802 - quelques explications sont demandées.

Il lui est donné comme explication que l'écriture de régularisation suivant inventaire portant sur le montant de 18.132.802 € n'a pas d'impact sur le total du bilan. On a fait glisser ce montant des valeurs d'acquisition vers les montants non appelés afin de nous mettre en conformité avec l'inventaire des participations détenues par la Province. La liste des participations détenues dans les

intercommunales est transmis ce jour à Monsieur BECKERS suite à sa demande d'hier.

8. Dernière question, pourquoi la commission n'est-elle pas saisie du document concernant le compte 2007 et le budget 2009 concernant les réactions de la cour des comptes à l'égard de ces deux documents.

Il est répondu que la Cour des Comptes a du retard dans l'examen des dossiers pourtant fournis par la Province de Liège dans un délai tout à fait normal, c'est-à-dire fin du mois d'août et dans le courant du mois de septembre.

Sur base de quoi, votre septième commission vous propose par 10 voix pour et 5 abstentions d'adopter le projet de résolution annexé au rapport du collège provincial. Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller. J'invite maintenant M. Jean-Claude JADOT à nous faire connaître le rapport de la commission sur la perception des taxes provinciales pour l'année 2009.

M. JADOT, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, Chers Collègues, en ce lundi 20 octobre 2008, votre septième commission a examiné le document 08-09/002 concernant la perception des taxes provinciales pour l'année 2009.

Aucune question n'ayant été posée, aucune remarque n'ayant été faite, votre commission a immédiatement procédé au vote par 10 voix pour et 5 abstentions. Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie M. JADOT. J'appelle maintenant Mme Denise BARCHY à nous faire connaître les conclusions de la commission pour le document projet de budget des recettes et dépenses provinciales pour l'année 2009.

Mme BARCHY, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente, Chers Collègues, la septième commission s'est réunie le 9 octobre et le 20 octobre 2008 pour examiner le projet de budget 2009. Monsieur le Député présente le projet de budget. Son exposé comprend 7 points.

D'emblée, il annonce que, pour la 1<sup>ère</sup> fois, le budget est présenté avec un déficit à l'exercice propre de 1.324.719 €.

1° Il rappelle le contexte socio-économique 2008 avec la crise bancaire, l'inflation, la baisse du pouvoir d'achat. Le Bureau Fédéral du Plan prévoit une accalmie en 2009, l'inflation ne devrait plus être que de 2,7 % contre 4,7 % en 2008.

La Province, actionnaire chez Dexia, est tributaire des résultats de celle-ci. Les services financiers ont estimé un taux de dividende bas (9% comme en 2004). En tant que débitrice, elle subira aussi les fluctuations des taux. Rappelons que le budget s'élabore déjà au mois d'août, donc avant les événements récents. La 1<sup>ère</sup> modification budgétaire 2009 servira à adapter les chiffres en fonction de l'évolution des marchés. Chaque mois, le collège provincial examinera le budget pour en contrôler l'évolution constamment.

2° Monsieur le Député explique que les provinces sont des institutions malmenées.

Des missions nous sont données par les autres niveaux de pouvoir, sans compensations financières.

Ex. l'aide aux communautés philosophiques non confessionnelles : 902.364 €. Et la province ne siège même pas au conseil d'administration du mouvement laïque. Mais bien Monsieur le Gouverneur dans le cadre de ses nouvelles missions.

Ex. l'intervention pour le culte islamique, pour la construction ou la rénovation des mosquées.

On en compte 60 en Province Liège dont 12 sont reconnues par la région wallonne. On ne sait pas trop évaluer cette dépense car on ne connaît pas les mosquées et on n'a pas accès à toutes. Un organe de gestion doit encore être créé.

M. le Député précise bien qu'il n'a pas un avis négatif par rapport à cette intervention en faveur de la laïcité ou du culte islamique mais il n'apprécie pas le transfert des charges sans compensation financière.

Ex. Une autre dépense en plus est le financement des frais de secrétariat de M. le Gouverneur (dont celui-ci n'est évidemment pas responsable). On estime le coût des rémunérations du personnel à 230.000 € par an. La dépense globale étant de 380.000 €.

L'avis du CIRIEC est que, sans mesures de correction, chaque province sera dans le rouge d'ici la fin de la législature.

Il faut donc exiger que tout transfert de missions s'accompagne d'une augmentation des ressources pour y faire face.

3° Le bon élève mal récompensé.

Depuis 6 ans, la province n'a pas augmenté les centimes additionnels au contraire d'autres provinces. Nous avons supprimé

14 taxes, et la suppression, depuis 2002, de la taxe sur la force motrice (imposée par le Gouvernement wallon depuis 2006) nous prive de la compensation à 85 % versée, aux autres provinces, par la région wallonne depuis 2006.

Le fonds des provinces n'a pas été revalorisé.

La charge fiscale par habitant est de 134 €, ce qui est peu par rapport à tout ce que la province offre à ses habitants.

Pourtant notre province a des spécificités dont il faudrait tenir compte : c'est la seule province bilingue, elle est membre de l'Eurégio, elle apporte son soutien à la ville de Liège, la région et la communauté par la reprise du Musée de la Vie Wallonne, l'intervention au Bois Saint-Jean notamment etc...

Elle est le second employeur sur le territoire et 70% du personnel est nommé à titre définitif. Ce qui est un record dont on peut être fier mais qui a un coût.

4° Gouverner, c'est prévoir.

Ce que nous faisons. Le 5 juillet 2007, la Province a élaboré un Plan Stratégique de Gouvernance Budgétaire et Financière, en collaboration avec le CRAC.

Ce qui nous oblige à rechercher les subsides à l'emploi, à gérer les stocks, à conclure des contrats globaux pour divers services, à créer une cellule de Gestion des Ressources Humaines, à gérer la trésorerie de manière stricte, à contrôler l'évolution des dépenses pour essayer de respecter les balises fixées par le plan.

5° Gouverner, c'est respecter ses engagements.

M. le Député passe en revue les principales recettes et dépenses.

Les R.O. de prestations : les recettes provenant de services rendus ou de la fourniture de biens. Ex. l'hôpital de Lierneux : des recettes mais aussi des dépenses importantes.

Ces recettes représentent 14,67 % du budget ordinaire.

Les principales recettes de prestations proviennent de l'action sociale et de la santé publique : 72,80 %.

Les R.O. de transferts : les plus importantes (dont la fiscalité) : 79,51 % du budget.

Ex. les centimes additionnels au précompte immobilier : 135.613.258 €. Le fonds des provinces : 34.205.323 €

Les subventions traitement.

Les R.O. de dettes : les dividendes, les intérêts créditeurs sur les comptes bancaires.

Les dépenses de personnels : soit 65,43% des D.O., ce qui représente une augmentation de 3,71%.  
De fonctionnement : 16,41 %, de transferts et de dettes.

Les dépenses de personnel sont importantes.  
Par fonction, ce sont les dépenses de l'enseignement, de l'action sociale et santé publique et de l'administration générale qui sont le plus coûteuses.

Mais n'oublions pas que la volonté du pouvoir politique est d'avoir du personnel nommé. Ce qui devient rare à notre époque.  
Par rapport au personnel, le Plan Stratégique de 2007 prévoit le respect d'un plan d'embauche pluriannuel, le non remplacement des départs naturels et à la retraite, la mobilité, le suivi des dépenses par le collège au mois 2 fois par an et l'évolution des cadres.

Une balise avait été fixée à 2,50%. Elle n'est évidemment pas respectée (cf. les index).  
Le but est de maintenir cette balise et d'essayer de la respecter.

Pour les dépenses de fonctionnement, la balise était fixée à 2%. Elle n'est pas respectée.  
Chacun connaît l'évolution du coût de la vie. A la province, cela se marque notamment sur le coût des denrées alimentaires pour les nombreux repas, le prix de l'énergie à différents niveaux...

Pour les dépenses de transfert, la balise, fixée à 2%, n'est pas respectée pour les transferts obligatoires (culte, contrats de gestion), soit les dépenses rendues obligatoires par d'autres niveaux de pouvoirs.  
Pour les dépenses de transferts facultatifs, elle est respectée.

Pour les dépenses de dettes, elle est respectée et même davantage.

Le budget extraordinaire amène peu de commentaires si ce n'est également un rappel des recettes et dépenses de transferts, d'investissements et de dettes.

Les dépenses d'investissements représentent presque 75% et les dépenses de transferts sont des subsides à des ASBL pour l'achat de biens d'équipement durables.

Il permettra la réalisation de nos projets et le respect de nos engagements.

Ex. la participation à la création du centre funéraire de Malmédy, la création d'un centre de tennis de haut niveau à Huy, le technobus, la Maison de la Formation...

En conclusion, M. le Député dit que la présentation d'un budget 2009 avec un déficit à l'exercice propre de 1.324.719 € représente un signal d'alarme important mais heureusement, il est inférieur au tiers-boni. Le résultat global est un budget avec un boni de 2.48 millions d'euros.

Il faudra prendre des mesures sans quoi le déficit deviendra structurel. Il faut augmenter les recettes (demander des compensations financières, revoir le fonds des provinces) et maîtriser les dépenses.

La Province est un partenaire essentiel et doit le rester.

Rappelons l'aide aux sinistrés des inondations, l'aide aux communes et aux CPAS par le marché conjoint de l'énergie et le mise à disposition des fonctionnaires 'sanctionnateurs'.

Notre Province est aussi la seule à former des futurs candidats matelots et bateliers. A ce niveau, un investissement important va être fait, en cofinancement avec le Feder.

Après cet exposé, la place est aux questions des commissaires.

Quelle sera l'incidence de la crise financière sur les dividendes et les emprunts, les placements de trésorerie ?

Il y aura une incidence certaine mais impossible à chiffrer actuellement.

Les placements de trésorerie sont des billets de trésorerie garantis par la Banque Nationale, dont on sait au départ le rendement précis et c'est toujours du court terme de 2 ou 3 mois.

Un commissaire précise que, lorsqu'on envisage le dividende Dexia 2009, il serait plus juste de dire le dividende 2008 perçu en 2009.

Un commissaire demande à connaître l'évolution du personnel équivalents temps plein sur les 5 dernières années.

Pour 53 départs par pension, il y a eu 33 personnes engagées. Au 01.01.2000, il y avait 2655,80 ETP, et au 01.01.2007, il y en avait 2923,62 et un plus de 3000 actuellement.

Il est difficile de répondre précisément car les normes de comparaison ne sont pas les mêmes. On tient compte du personnel intérimaire et il est précisé qu'on parle aussi du personnel enseignant non subventionné.

L'Administration fera des calculs plus précis pour étoffer la réponse. Nous avons reçu hier un tableau complet qui précise et modifie les chiffres que je viens de citer.

Un commissaire aimerait connaître l'évolution en % du personnel nommé non enseignant. Depuis 1999 jusque 2009 : de 68,21 % à 65,48%.

Un commissaire estime que le tableau repris à la page 29 de la note de politique générale concernant la ventilation des dépenses de personnel est assez transparent et il demande à pouvoir disposer du power point de la présentation faite par M. le Député.

Ce à quoi il est répondu positivement. Chacun le recevra.

Voici maintenant le rapport de la 2<sup>ème</sup> réunion de la 7<sup>ème</sup> commission qui s'est tenue le 20 octobre pour continuer l'examen du budget 2009.

Le Président demande si chacun a pris connaissance des rapports des commissions et s'il y a des questions. Non, aucune demande et apparemment aucun amendement.

Nous passons à l'examen du budget. Deux groupes interviennent, ce qui représente 20 interventions.

1. D'abord une remarque générale d'un commissaire : il y a beaucoup de glissement d'articles, il faut chercher pour les retrouver. N'est-il pas possible d'avoir un document expliquant ces changements ?

Réponse : le collègue a présenté au Conseil le 20 septembre 2007 une communication sur l'optimalisation et la simplification des services de la province. Le Plan Stratégique de Gouvernance a généré ces modifications. La nouvelle présentation du budget en est la résultante. Chaque service ou établissement est davantage responsabilisé et s'insère dans un organigramme budgétaire : chaque service dépend d'un responsable, d'une direction générale, d'un député. Chaque nature de dépense est clairement identifiable, il n'y a plus d'articles « fourre tout ». Il faut optimaliser la gestion pour diminuer les coûts si possible.

L'administration a fait face à plusieurs changements et n'aurait pas su donner un document explicatif clair, par ordinateur.

2. Le commissaire constate une diminution de 9% du montant inscrit pour le paiement des jetons de présence des conseillers. Pourquoi ?

C'est une adaptation logique. La dépense réelle en 2007 est de 365.993,86 €. En 2006, elle était encore inférieure. La prévision 2009 de 381.040 € tient compte de cela et d'une participation assidue des conseillers aux commissions et au conseil.

3. Les dividendes Dexia sont prévus en augmentation. En fonction des événements actuels, est-ce plausible ?

Les prévisions budgétaires ont été réalisées avant la 'tempête' boursière. La préparation du budget se fait déjà au mois d'août. La prévision des dividendes a été inscrite en augmentation de 9 % par rapport à l'année 2008. Ce qui constituait un taux de progression faible.

La circulaire budgétaire du ministre Courard est aussi arrivée un peu tard mais elle ne prévoit aucun changement fondamental. Cependant, le collège a été prudent et a décidé de constituer lors de la dernière modification budgétaire 2008, des provisions pour charges et risques. Ce qui permettra de faire face aux évolutions. Si une catastrophe survient, la province sait faire face.

Le Bureau du Plan prévoit un ralentissement de l'inflation, on constate en effet une diminution des prix des énergies, des matières premières. Le pouvoir public ne peut pas réagir comme le public en général mais doit assurer ses responsabilités et ne pas participer à la crise hystérique que l'on constate. Il faut raison garder et ne pas être alarmiste.

Réponses données par M. le Député et par les services.

4. La rémunération du personnel dans l'enseignement secondaire est en augmentation de 9%. C'est plus que dans d'autres services. Pourquoi ?

La réponse a déjà été donnée en commission 6 et 9. C'est l'actualisation des informations relatives aux subventions-traitements, sans impact sur le résultat budgétaire.

Jusque 2007, la programmation sociale était renseignée sur le compte 621000 allocations sociales directes. En 2009, les allocations budgétaires augmentent sous les comptes 'Rémunérations' en raison du fait que la programmation sociale est prévue sous ces articles.

5. Une réflexion relative au budget de la culture qui est en diminution alors que les articles 'Arts' sont en augmentation. Le conseiller constate une différence totale de 950.000 €

M. le Député P.E.Mottard a donné les explications en 3<sup>ème</sup> commission. C'est la conséquence de la fusion du service des expositions et du Musée de la Vie Wallonne en un établissement 'Services des Musées et expositions'.

La réouverture du Musée de la Vie Wallonne entraîne des dépenses importantes : le paiement du personnel, des contrats de maintenance, l'organisation des expositions. Mais des recettes, difficiles à chiffrer, sont aussi prévues.

Le Collège vient de revoir le cadre de ce service tant au point de vue scientifique que technique et en terme de surveillance. Réponses données par M. le Député et les services.

6. Pourrait-on savoir si un montant nominal a été prévu pour la prime photovoltaïque ?

M. le Député Pire a répondu en neuvième commission que le règlement reste à envisager et sera examiné en commission.

7. Le commissaire constate qu'au département 'logement' les recettes et les dépenses diminuent. Pourquoi ?

La diminution du nombre de prêts accordés et les difficultés rencontrées par les bénéficiaires des prêts expliquent la diminution des articles budgétaires.

Les remboursements d'emprunts couvrant les prêts à la construction, l'assainissement ... par la province sont fonction des montants qu'elle prête. Si le montant des prêts accordés diminue, la dette provinciale suit la même évolution.

C'est évidemment une réponse technique sans implication politique. Cet aspect sera envisagé en commission. Madame le Député a prévu une révision des règlements de prêts.

8. Au budget extraordinaire, le commissaire voit un prélèvement, sur le budget ordinaire, pour alimenter le fonds de 4.775.001 € repris dans la note de politique générale. Il est un peu surpris du procédé et se demande depuis quand il est alimenté car il ne voit rien au compte 2007.

Ce fonds a été créé, fin 2007, pour le financement de certaines actions que le collège veut privilégier. Le détail des dépenses apparaît dans l'annexe 1 du projet de budget 2009. Le procédé est tout-à-fait correct.

9. Le commissaire demande pourquoi il n'y a pas un subside prévu pour la dépense en faveur de la Ville de Seraing pour la rénovation du centre olympique provincial de natation de

Seraing. Il y a une dépense de 1.500.000 € au budget extraordinaire.

C'est normal. C'est la province qui donne un subside à la Ville de Seraing. Il provient justement du fond de réserve. Dans ce projet, il y a 3 acteurs : la Ville, la Province et la Région Wallonne. La province intervient pour la réalisation du bassin d'échauffement.

Viennent ensuite les questions du 2<sup>ème</sup> groupe, posées par 2 conseillers.

1. Le commissaire ne voit aucune écriture en 2007 et 2008 à l'article des dépenses pour le recouvrement des taxes provinciales alors qu'en 2009, il y a une somme de 1.000.000 € La réponse se trouve en page 34, dans les services fiscaux et financiers. On en revient au glissement des articles (cf. au début des questions).

2. Le commissaire constate une inscription au budget facultatif et non obligatoire pour la cotisation à la Fondation Eurégio Meuse-Rhin.

Il lui est répondu que c'est parce qu'il n'y a pas de contrat de gestion. C'est une dépense facultative.

3. A l'article Contribution à l'action de l'agence de développement de la SPI+, le budget reste le même qu'en 2008. Pourquoi ? Est-ce que le subside au WFG est bien prévu ?

Ce point a été abordé en 1<sup>ère</sup> commission. Le subside de 13.000 € est bien prévu par une inscription budgétaire dans les dépenses ordinaires de transferts de la 3<sup>ème</sup> série de modifications budgétaires qui n'est pas encore adoptée par le conseil (hier). Maintenant c'est fait.

La convention signée en juillet 2008 avec la communauté germanophone prendra bien cours en 2008.

4. Le même commissaire s'inquiète pour la subvention au GEIE. Est-elle bien prévue ?

Oui. La dotation à la région germanophone est prévue dans le budget alloué à la fédération du tourisme.

5. Un 2<sup>ème</sup> commissaire s'inquiète de savoir si l'augmentation prévue dans les recettes ordinaires de transferts pour la quote-part dans le financement général des provinces résulte seulement de l'indexation. Il est répondu que oui, conformément à la circulaire budgétaire du ministre Courard.

6. Il constate l'inscription de 1 € pour les avantages sociaux dans les dépenses ordinaires de transferts de l'enseignement-affaires générales, en dépense facultative.

On lui répond que la justification du montant vraiment versé n'arrive que l'année suivante. Il y a toujours un décalage d'un an.

7. Il livre une réflexion car il ne voit rien dans les prévisions budgétaires pour la création des Zones de Secours. Que fait-on ? On abandonne ? On attend ?

M. le Député répond qu'en effet, on attend. Ce plan a été refusé par la majorité des communes de la province. Monsieur le Gouverneur a transmis son rapport au Ministre de l'Intérieur. On attend la réponse et on envisagera alors.

8. Il demande si on pourrait connaître le montant estimatif des arriérés de recouvrement des créances fiscales pour 2006 et 2007 ?

L'administration donnera la réponse très rapidement.

9. Dans les documents complémentaires que nous avons reçus se trouve un listing du contentieux. Il suppose qu'il s'agit bien d'une liste confiée à un avocat pour le recouvrement de ces sommes. Il reçoit une réponse positive.

10. Nous avons aussi reçu un listing du personnel. C'est un bon début de réponse. Pourrait-il aussi obtenir la liste des associations qui ne remboursent pas à la province ce qu'elles doivent pour la mise à disposition du personnel ?

11. Le dossier relatif au compte de gestion de Lierneux a été retiré de l'ordre du jour du conseil. Va-t-il revenir un jour ? Evidemment, répond M. le Député, il va revenir, cette année, mais il souhaitait des informations complémentaires avant de le présenter.

L'examen du budget 2009 se termine et Monsieur le Président passe au vote.

La 7<sup>ème</sup> commission vous propose d'adopter le projet de budget 2009 par 10 voix pour et 4 absentions. Merci.

(Applaudissements de l'assemblée).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Mme la Conseillère. Je crois que votre rapport mérite bien ses applaudissements. Monsieur le Député, aurez-vous encore quelque chose à dire après cela ?

M. Christophe LACROIX, Député provincial (de son banc).- Rapport complet, nous verrons.

Mme LA PRESIDENTE.- Nous passons maintenant au quatrième rapport de cette commission. Il s'agit de M. BRAUN qui va nous

faire rapport sur la 1<sup>ère</sup> série d'emprunts de couverture des dépenses extraordinaires 2009.

M. Karl-Heinz BRAUN, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente, Chers Collègues, je ne vous cache pas ma satisfaction d'être tombé sur le document 004 et non pas sur le 003. Celui-ci sera bien plus court, en ce lundi 20 octobre 2008, votre septième commission a également examiné le document 08-09/004 concernant la première série d'emprunts de couverture des dépenses extraordinaires 2009. Aucune question n'ayant été posée, aucune remarque n'ayant été faite, votre septième commission a immédiatement procédé au vote et c'est par 10 voix pour et 4 abstentions que le projet de ladite résolution a été acceptée. Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller. Voilà, nous avons donc terminé avec les rapports de commission. Nous allons maintenant passer aux interventions. Je rappelle que les interventions peuvent se faire aujourd'hui et demain. Je prends note des premiers intervenants.

Qui intervient ce jour ? M. DESMIT, Mme BINET, Mme BAJOMEE, M. ERNST, M. GEORGES, M. DRION, M. DEFAYS.

Demain ? MM. GEORGES, CULOT, DEMOLIN, BASTIN. Mmes CHRISTIANE, GOFFIN, KRINGS.

Enfin, on pourra encore s'inscrire demain.

Je commence de suite par M. DESMIT. Vous avez la parole, M. le Conseiller.

M. DESMIT (à la tribune).- Merci Madame la Présidente, Chers Collègues, j'interviens ce jour sur l'Ecole du Feu. L'école des cadets du feu a été mise en place l'année dernière sur le territoire de la Province de Liège. C'est un véritable succès.

Cette année, une deuxième année est organisée en même temps qu'un nouvel appel pour la première année ; cela conduit à accueillir plus de 220 jeunes cette année et probablement +/- 350 jeunes en 2009/2010. Les échos recueillis auprès des parents suite à la fort belle installation des groupes de formations qui font l'objet, chacun d'une séance inaugurale, témoigne de la satisfaction de la population.

Les moyens en ressources humaines et en équipements suivent-ils ce succès ?

Quelles dispositions, le Collège a-t-il prises et compte-t-il prendre ?

Cette formation est-elle subsidiée ? Si oui, dans quelle mesure ? Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. DESMIT. Madame BINET.

Mme BINET (à la tribune).- Madame la Présidente, Chers Collègues, en parcourant le plan d'investissement 2006-2012 des travaux prévus au Château de Jehay qui fut envoyé le 12 juin 2008 à ma collègue Monique LAMBINON, je note qu'un crédit est alloué à l'aménagement de différentes allées dont notamment la restructuration de la voie d'amenée principale du château.

Considérant que ces travaux s'inscrivent dans une perspective de développement touristique du site de Jehay, il est essentiel d'en faciliter l'accès à toutes les catégories de visiteurs, parmi lesquels ceux à mobilité réduite.

Il suffit de se rendre sur ce site magnifique pour constater la difficulté d'aller du parking à l'entrée (pierrailles, énormes pavés irréguliers) et des salles d'exposition vers les différentes dépendances.

Nous imaginons donc bien que vous avez pris en considération les difficultés rencontrées par les personnes à mobilité réduites dans l'élaboration des dossiers d'aménagement des accès au site du château.

Voudriez-vous bien informer notre Assemblée des mesures envisagées et nous confirmer qu'elles sont incluses dans les travaux qui seront réalisés ? Merci.

Comme j'ai encore un petit quelque chose. En date du 14 avril 2008, je vous questionnais, via le bulletin des questions et réponses, sur le nombre d'agents provinciaux en fonction dans les différentes écoles et services provinciaux du secteur enseignement.

Je vous remercie pour la réponse y apportée le 8 mai dernier.

Dans la ligne de la délibération du Collège concernant le personnel enseignant, je m'aperçois que 7% du personnel enseignant de la Province, soit 163 personnes, sont intégralement à charge du budget provincial, charges de pension comprises.

Pourriez-vous nous dire, Monsieur le Député-Président :

1. Quelles sont les fonctions de ces membres du personnel ?
2. A quelles sections d'enseignement et sur quels sites sont-ils affectés ?

Merci.

Et enfin, le 18 octobre 2007, je vous proposais un amendement budgétaire évalué à 60.000 Euros, à inscrire au budget ordinaire sous le n° de 871/640705 intitulé « crédit destiné à une campagne d'affichage afin de sensibiliser les jeunes conducteurs sur les dangers liés à l'absorption d'alcool et/ou de drogues.

Dans sa conférence de presse du 18 janvier 2008, l'IBSR présente des statistiques qui indiquent une diminution de la consommation d'alcool (voir le site de l'IBSR). Ce résultat est dû vraisemblablement à la campagne d'affichage « pas de fête sans bob », mais également, ne nous leurrions pas, suite aux contrôles plus intensifs.

L'an dernier, M. le Gouverneur lançait une campagne de sensibilisation prônant la courtoisie au volant, cette année il prolonge cette campagne en proposant le partage de la route par tous les utilisateurs. Afin de continuer cette démarche de prévention, notre Conseil provincial pourrait adopter l'amendement proposé, car il est bien connu qu'une répétition suffisante est nécessaire pour imprégner les esprits et entraîner progressivement une modification des comportements.

Certes, le Collège pourrait à nouveau énumérer toutes les actions préventives menées en Province de Liège, néanmoins, je vous demande de réexaminer l'amendement déjà présenté et de l'accepter car il continue à nos yeux à avoir toute son importance par rapport à la sécurité de nos jeunes et des autres usagers de la route.

Cet amendement vous pouvez le retrouver, il sera joint ici à ma proposition. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Mme la Conseillère. J'appelle maintenant Madame BAJOMEE.

Mme BAJOMEE (à la tribune).- Merci Madame la Présidente, Chers Collègues, ma question s'adressera au Député-Président ayant en charge l'Enseignement.

Vous avez inscrit au budget 2009 l'acquisition d'un véhicule pour la promotion et la valorisation de l'enseignement technique et professionnel.

Pouvez-vous nous expliquer, M. le Député, la forme que prendra ce véhicule, les publics ciblés et les activités qui y seront proposées ? Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Mme la Conseillère. Monsieur ERNST.

M. ERNST (à la tribune).- Madame la Présidente, Chers Collègues, le taxi touristique se développe aujourd'hui dans des métropoles européennes comme en milieu rural.

La Province de Liège est fréquentée par des touristes nationaux et étrangers tout au long de l'année. La Province de Liège possède de nombreux atouts sur le plan patrimonial industriel, culturel ou encore naturel.

Pourquoi ne pas choisir le « taxi touristique » pour découvrir notre Province ?

Quels en sont les grands principes ?

1. Il permet d'oublier les contraintes liées à la location d'une voiture ;
2. Il assure la qualité d'un service personnalisé : le taxi permet de visiter une région avec beaucoup de souplesse grâce à des visites qui s'adaptent plus facilement aux désirs de touristes (adaptabilité des horaires, choix et modularité des visites) avec un confort appréciable et une disponibilité permanente des artisans taxi ;
3. Il s'agit d'un produit « clé en main » qui s'appuie sur l'entente de divers partenaires ;
4. Il permet d'offrir des journées de découverte de qualité et d'excellence s'appuyant sur des prestations originales ;
5. Grâce à une formation adaptée, les artisans taxi acquièrent une culture sur le patrimoine et l'histoire du territoire ;
6. Le prix est fixe quel que soit le nombre de participants aux visites. Ainsi, le prix/participant décroît lorsque le taxi est rempli.

La communication s'articulera exclusivement autour de lieux d'accueils : aéroport, gare, hôtels, chambres d'hôtes, campings, maisons du tourisme, offices de tourisme... et s'adressera à tout public désireux de visiter la Province de Liège autrement.

Le groupe CDH-CSP demande que le Conseil provincial charge la commission tourisme d'analyser la proposition dans les plus brefs délais ; ceci afin de dynamiser le tourisme en Province de Liège. Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller. Monsieur GEORGES.

M. Gérard GEORGES (à la tribune).- Merci Madame la Présidente, complémentirement à l'intervention de M. Abel DESMIT, qui nous a parlé de l'Ecole des cadets du Feu, je

souhaiterais vous poser deux questions, M. le Député-Président, en ce qui concerne l'Ecole du Feu.

Notre Province organise la formation des sapeurs-pompiers dans une approche essentiellement pratique.

Afin de s'initier aux situations réelles, afin de s'initier à la lutte contre les risques à affronter, nous devons mettre nos candidats dans une infrastructure idéale. Nos formateurs ont pris l'habitude d'organiser régulièrement les entraînements sur feux réels pour leurs protégés dans les installations de la Province du Limbourg et précisément à Genk.

Voici, M. le Député-Président, deux questions pour l'Ecole du Feu.

1. L'Ecole du Feu de la Province de Liège qui est considérée comme un must au niveau national, ne pourrait-elle pas investir pour créer, dans le cadre de la future « Maison de la Formation », une infrastructure identique à celle que l'on retrouve à Genk ?
2. Notre Province pourrait-elle organiser à l'intention des Conseillers qui le souhaitent, une visite des centres de formation de Genk ?

Avec mes remerciements, Monsieur le Député, pour les réponses que vous apporterez à mes questions.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller. Maintenant, je passe la parole à M. DRION.

M. DRION (à la tribune).- Merci Madame la Présidente, Chers Collègues, très brièvement évidemment. J'expliciterais les amendements que je dépose au nom de mon groupe dans mon intervention de jeudi. Nous avons convenu d'une procédure et je dépose donc sur le banc de la Présidente deux amendements budgétaires et un amendement au projet de résolution budgétaire n°10.

Résolution fiscale n°10 « centimes additionnels provinciaux au précompte immobilier pour 2009 ». Il est fixé à 1.425 centimes additionnels pour l'année 2009. Nous demandons la modification de l'article budgétaire, dont je vous fais grâce du numéro, c'est donc de ramener cet article budgétaire à 127.832.600 Euros.

Et deuxièmement amendement budgétaire, c'est la création au budget ordinaire d'un article nouveau en page 56. 1 € « intervention provinciale en faveur des zones de secours ». Je dépose ces amendements et je l'expliciterais donc jeudi. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller. J'arrive maintenant au dernier inscrit pour ce jour, j'appelle Monsieur DEFAYS à nous rejoindre.

M. DEFAYS (à la tribune).- Merci Madame la Présidente, Chers Collègues, il n'est pas de tradition de réagir au compte-rendu d'un rapporteur mais ici concernant la commission du Tourisme, Mme DEFLANDRE, je dois vous dire que je suis assez insatisfait des deux lignes et demi sous lesquelles vous avez formulées la réflexion que j'ai apporté au nom du groupe CDH-CSP dans la commission du Tourisme.

En effet, vos lignes, qui sont censées résumer mon intervention, c'est un peu court me semble-t-il. D'autant que cette réflexion et ma proposition ont suscité un débat. Une proposition que j'ai formulée et une réaction du député provincial sur ce sujet.

En effet, suite au conseil provincial sur le Tourisme, j'étais intervenu au nom du groupe CDH-CSP et j'avais proposé une réflexion qui tant à un rapprochement entre la FTPL et Liège Congrès, notamment, et pourquoi pas Aqualis - a complété le Député provincial - lors de ma proposition en commission.

Après une information sur la dimension Tourisme initiée par le GRE, réflexion formulée par une commissaire en commission « Tourisme », le Député provincial a répondu favorablement à ma suggestion et a proposé que la FTPL initie la réflexion en promettant un retour régulier vers la dixième commission du Conseil.

C'est une initiative qui n'est pas négligeable quand on connaît un peu le milieu du tourisme en région liégeoise et les institutions qui s'en occupent. Je pense que cela méritait quelques lignes de plus.

Lorsque nous aurons, évidemment, entendu et opéré éventuellement ces rapprochements, entre les institutions en question, le groupe CDH-CSP formulera des propositions de fonctionnement mais cela ce sera pour demain. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller. Oui, Madame DEFLANDRE, je vous en prie. Mais venez à la tribune.

Mme DEFLANDRE (à la tribune).- Voilà, je voudrais répondre que ceci a eu lieu en fin de séance et hors sujet précisément et qu'il a été répondu ce que j'ai mis en deux lignes et demi. Ce sera une affaire à suivre qui sera prise en considération par M. MOTTARD. Donc, je ne voyais pas pourquoi, j'aurais prolongé ce genre de chose.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Mme la Conseillère. Pour aujourd'hui, je n'ai plus d'intervenants inscrits. Pour demain, j'ai pour l'instant, M. GEORGES, Mme KRINGS, M. DEMOLIN, M. MIGNOLET, Mme CHRISTIANE, M. BASTIN, Mme GOFFIN et M. CULOT. Mais, comme je l'ai dit tout à l'heure, on pourra encore s'inscrire demain.

**VI.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente**

Mme LA PRESIDENTE.- Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de la réunion du 25 septembre 2008, je le déclare approuvé.

Je vous rappelle que maintenant va avoir lieu conjointement la quatrième et la huitième commission, salle des gardes.

**VII.- Clôture de la réunion**

Mme LA PRESIDENTE.- Je déclare la réunion de ce jour close.

- La réunion est levée à 16h55.